

SPÉCIAL VITI

QUAND ÇA FERMENTE, ÇA DÉBORDE...

LE 20 FÉVRIER 2025, LA DIRECTION GÉNÉRALE S'EST ENFIN DÉCIDÉE À ORGANISER UNE VISIOCONFÉRENCE AVEC PRÈS DE 50 PARTICIPANTS, DONT DES CHEFS DE SERVICE, POUR DISCUTER DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE VITICULTURE ET D'AGROFORESTERIE

LE VERDICT EST SANS APPEL : **LE DÉCALAGE ENTRE NOS DÉCIDEURS ET LA RÉALITÉ DU TERRAIN EST PLUS FLAGRANTE QUE JAMAIS.**

UNE ADMINISTRATION "HORS-SOL", INCAPABLE DE RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS DES SERVICES

L'échange a été un véritable cru de mauvaise qualité. Que ce soit la direction du bureau des contributions indirectes ou celle en charge de la partie VITI, personne n'a pu apporter la moindre réponse technique ou réglementaire à des questions cruciales telles que l'agroforesterie et les nouveaux modes de calcul des surfaces plantées.

Au lieu de clarifier les choses, la DG s'est contentée de prétexter un "manque de préparation".

Un argument qui aurait pu faire sourire s'il restait sans conséquence. Une fois de plus, la DG semble être prise au dépourvu, même par ses propres services. On nous annonce un engagement de travailler de concert avec JCF pour la rédaction de règles. Nous pourrions leur accorder le bénéfice du doute mais la DG ne semble pas connaître les réalités de terrain ! Ils découvrent en séance les décisions de justice en notre défaveur sur des dossiers sensibles.

Ce n'est pas de la gestion, c'est du bricolage !

DES PROPOS CHOQUANTS ET UNE ABSENCE TOTALE DE VISION

L'attitude de nos dirigeants a atteint un sommet. Morceaux choisis :

- « *Nous avons des réunions tous les 4 mois avec les opérateurs et nous écoutons leurs doléances.* »
- « *Si Vitisphère n'avait pas fait pression sur la publication de la circulaire, aucune communication n'aurait eu lieu de notre part.* »

En résumé, la DG oublie d'écouter les services en première ligne, et se concentre sur les doléances des opérateurs viticoles.

Résultat : les agents sont abandonnés à eux-mêmes et devront composer avec des décisions prises à la va-vite, sans aucun cadre juridique solide.

L'IMPROVISATION À TOUS LES ÉTAGES : LE "BRICOLAGE JURIDIQUE" CONTINUE

Ce matin-là, malgré des demandes unanimes pour une règle claire et uniforme, la DG a insisté pour dire qu'ils ne pouvaient rien garantir de plus. La solution ? Du bricolage juridique à la volée. Ce n'est pas le genre de méthode qui fait honneur à une administration censée être garante de la transparence et de la justice.

Ce que l'on va récolter ? Encore des ajustements à la petite semaine, des demi-mesures qui ne sécurisent ni les agents, ni les viticulteurs, ni la filière.

SPÉCIAL VITI,
25 FÉVRIER 2025



UNE CIRCULAIRE FLOUE ET RÉTROACTIVE : UN TERRAIN MINÉ DE CONTESTATIONS JURIDIQUES

Là où le vin tourne au vinaigre, c'est lorsque la DG semble déjà se préparer à une multiplication des contestations. Alors que les interprofessions annoncent que la circulaire est rétroactive (ce qui est FAUX), il faut s'attendre une vague de réclamations et de recours. Tout cela au moment où les services sont déjà noyés sous des dossiers en attente...

Le résultat ? Les contrôles risquent de se figer. Les agents seront plongés dans un chaos administratif, tout ça, parce que la DG n'a pas anticipé cette situation.

Aveux de la DG : « *On ne pensait pas que les interprofessions allaient communiquer aussi vite* ».

Notre direction semble totalement dépassée par les événements.

UNE PRIORITÉ : CLARIFIER LA POSITION RÉGLEMENTAIRE DE MANIÈRE DÉFINITIVE

Il est impératif que la Direction Générale des Douanes réaffirme un cadre juridique clair et solide. Tant que cela ne sera pas fait, on risque de tomber dans l'improvisation juridique totale, avec des conséquences dramatiques sur le terrain. La question est simple : sommes-nous prêts à laisser la filière viticole se transformer en une cave sans maître de chai ?

La CFDT Douane exige des réponses claires et un cadre juridique solide

NOUS DEMANDONS DE TOUTE URGENCE

1. La mise en place d'un groupe de travail (GT) impliquant largement les praticiens des services douaniers pour une véritable prise en compte des réalités du terrain. C'est à ce niveau que les experts doivent se rencontrer, échanger et anticiper les conséquences des décisions, pas en visio-conférence à 50.

2. La mise en place d'une règle uniforme et claire, avec une base juridique solide et éprouvée, qui permette de garantir la transparence et de sécuriser les actions contentieuses. Une règle qui soit accessible, compréhensible et applicable partout, sans cette cacophonie qui menace la cohérence de notre travail quotidien.

3. Une fin du bricolage juridique, pour éviter les zones d'ombre et les abus qui nuisent à l'équité entre les viticulteurs et fragilisent notre travail sur le terrain.

Nous refusons de devoir jouer au "devine ce qui est conforme" sous prétexte de simplification administrative.

LE CHOIX EST SIMPLE : UNE GESTION PAR LA DOUANE OU UN ABANDON À L'INTERPROFESSION

Si la DG persiste dans sa volonté de se désengager de la filière viticole au profit de l'interprofession, nous savons ce qui arrivera : perte de contrôle sur la gestion, fermetures de postes, un service public de moins en moins efficace et une **porte ouverte à la fraude et aux fraudeurs**. Ce n'est pas une simple option, c'est un véritable danger pour l'avenir de la Douane et de nos missions.

LA CFDT DOUANE EXIGE DES RÉPONSES CLAIRES, UNE PRISE EN COMPTE RÉELLE DES ENJEUX, ET LA RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DE NOS MISSIONS DANS CE SECTEUR STRATÉGIQUE.

